

Éditorial



Mon mandat s'achève, je ne me représente pas. Il est temps de passer la main.

Je tiens, avant tout, à vous féliciter pour votre volonté à exécuter avec sérieux le tri de vos déchets. Grâce à vous, nous avons pu limiter les coûts et éviter d'augmenter la Taxe

d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le SMIRTOM du Vexin est un Syndicat important (84 communes) mais c'est aussi une équipe soudée et courageuse : Élodie notre responsable d'exploitation, Nicole notre secrétaire standardiste, Laura, Aurélie et Vincent nos trois ambassadeurs du tri et Sylvie notre comptable.

Je les félicite et les remercie pour leur fidélité, leur compétence et leur soutien sans faille.

Je n'aurais pas réalisé tout ce travail sans l'aide, en toute circonstance, de mon Premier Vice-Président, Jocelyn REINE, et des élus délégués qu'ils soient Membres du Bureau, de la Commission d'Appels d'Offres ou de celle des Finances. Ils ont toujours œuvré dans le bon sens. Je les en remercie très sincèrement.

Toutes nos Assemblées Générales ont toujours obtenu le quorum et se sont déroulées en toute convivialité avec un esprit constructif.

Fin mai, les élections désigneront de nouveaux élus (suite aux municipales) à qui je souhaite bonne route et bon courage.

Jean-Claude Boirau
Président du SMIRTOM du Vexin

La reprise des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Pour les patients en auto-traitement, que faire des seringues et autres objets tranchants ?

Il existe un éco-organisme (DASTRI), agréé par les pouvoirs publics, concernant la reprise des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

La liste des catégories pathologiques et des repreneurs proches de chez vous est consultable sur le site www.dastri.fr ou par l'intermédiaire du serveur vocal : 0800 664 664 (n° vert) ou 03 21 14 22 46.



Sommaire

P. 2 Les suivis de tournées



P. 3 Le tri des journaux, revues/
magazines et prospectus



P. 4 Le recyclage du papier





Les suivis de tournées

Tous les ans, d'avril à septembre, les ambassadeurs du tri réalisent des suivis de tournées. Afin de suivre les communes dans leur intégralité, les contrôles s'échelonnent sur plusieurs semaines. Ces actions permettent de détecter les points de collecte (foyers) où les consignes de tri ne sont pas totalement assimilées pour mettre en place des actions de communication ciblées et immédiates.

Deux ambassadeurs du tri précèdent le camion de collecte le jour de ramassage des bacs à couvercles jaunes et bleus.

Pour chaque point de collecte, une fiche terrain faisant également office d'avis de passage est remplie et déposée dans la boîte aux lettres du ou des logement(s) concerné(s). Les ambassadeurs du tri y inscrivent les éventuelles erreurs constatées dans le ou les bac(s) présenté(s).

Une note à 4 niveaux est attribuée à la suite de ce contrôle visuel :

Qualité du tri	Notes	Constats effectués par les ambassadeurs du tri	Collecte
Très bon	2	Aucune erreur constatée	Bac collecté
Bon	1	Quelques déchets propres non recyclables	Erreurs scotchées à côté du bac, bac collecté
Moyen	-1	Grande quantité de déchets propres non recyclables	Erreurs scotchées à côté du bac, bac collecté
Refus	-2	Erreurs de tri en grande quantité, Ordures ménagères	Bac scotché et non collecté

ATTENTION
Lors de la période de suivis de tournées, les horaires de collecte sont susceptibles d'être modifiés. Nous vous rappelons que vos bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de la collecte.

Lors de la campagne de suivis de tournée de 2013, les ambassadeurs du tri ont effectué des contrôles dans 17 communes. Les résultats sont les suivants :

	Moyennes des 17 communes contrôlées en 2013	Meilleurs résultats constatés en 2013
Taux de participation (% de bacs présentés)	53,6 %	76 %
Qualité de tri des bacs jaunes	0,77 % *	1,34 % *
Qualité de tri des bacs bleus	1,10 % *	1,44 % *

* Note comprise entre -2 et 2

Chaque jour, les équipages de collecte sélective effectuent un contrôle visuel sur la qualité des bacs présentés. Ils peuvent, comme les ambassadeurs du tri, refuser les bacs contenant trop d'erreurs de tri en scotchant le couvercle.

Vous avez alors deux possibilités :

- trier à nouveau votre bac et le présenter à la prochaine collecte sélective,
- présenter votre bac tel quel, avec le scotch bleu, à la prochaine collecte des ordures ménagères.



Le tri des journaux, revues/magazines et prospectus



Pensez à sortir vos poubelles régulièrement.
Un bac trop lourd entraîne des problèmes de manutention pour les agents de collecte.



Seuls les journaux, les revues/magazines et les prospectus (JRM) doivent être déposés dans le bac à couvercle bleu mais attention, quelques consignes sont à respecter.

Pensez à retirer les films plastiques qui entourent certains magazines. Ces films sont à déposer dans vos ordures ménagères.

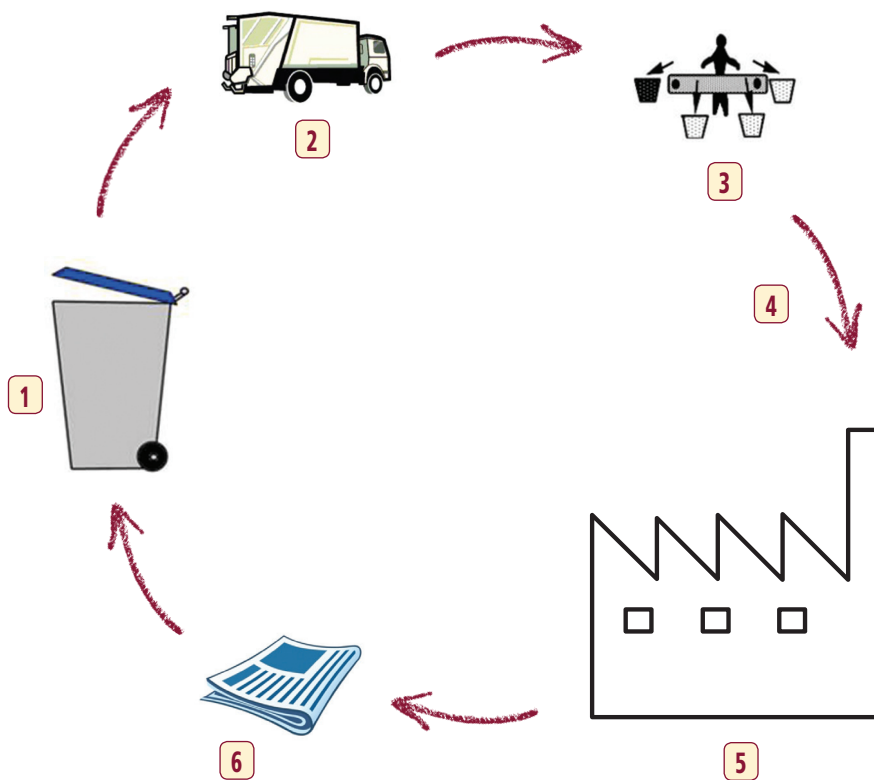
Déposez vos JRM en vrac. Ne les liez pas avant de les jeter.

Ne déposez pas de papier broyé dans votre bac bleu.





Le papier est l'une des matières les plus recyclées en France. Le schéma ci-dessous vous explique les différentes étapes nécessaires au recyclage des journaux, revues/magazines et prospectus que vous déposez dans votre bac bleu.



1. Déposez vos journaux, revues/magazines et prospectus (JRM) dans votre bac bleu.
2. Le camion de collecte amène vos JRM jusqu'au Centre de Tri de Vigny.
3. Au Centre de Tri les trieurs séparent les JRM des refus de tri. Ces erreurs seront envoyées à l'incinération.
4. Les JRM triés sont envoyés à l'usine de recyclage.
5. Le papier va être purifié (retrait des agrafes, de la colle...), désencré, blanchi et mélangé avec de la pâte à papier vierge. Il sera ensuite séché et mis en bobine.
6. Le papier recyclé est utilisé pour fabriquer de nouveaux journaux, revues/magazines et prospectus.

QUIZZ

1. Combien de fois peut-on recycler une feuille de papier ?

- a) 1 à 3 b) 5 à 7 c) 15 à 20

2. La production de papier recyclé émet par rapport à celle du papier non recyclé :

- a) Jusqu'à 30 % de CO₂ en moins b) La même quantité de CO₂ c) Jusqu'à 30 % de CO₂ en plus

3. Quelle est la quantité moyenne de papier consommé par an par un salarié ?

- a) 15 kg b) 45 kg c) 75 kg

Réponses : 1. b 2. a 3. c Soit 2 à 3 ramettes de papier par mois

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin

8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

Mél. : smirtom@smirtomduvexin.net
www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :

